

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

AMBERCLENS
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hélioparc 68 – Bâtiment Hesperos
Rue Marie Louise
68850 STAFFELFELDEN
Tél : 03 89 50 30 30 - Fax : 03 89 50 70 99
www.nickerson-france.com – infos@nickerson-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Environnement:	Non-classifié

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

hydrocarbures aliphatiques 5 - 15 %
agents de surface anioniques < 5 %
parfums benzyl alcohol, limonene

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512-91-4	270-990-9	5-10	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	01-2119457435-35	107-98-2	203-539-1	1-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	1-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	01-2119456620-43	-	(926-141-6)	1-5	Asp. Tox. 1	H304	B,Q
Glycine, N-méthyl-N-(1-oxododecyl)-, sodium salt	01-2119527780-39	137-16-6	205-281-5	<3	Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Acute Tox. 2	H318,H315,H330	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	188 mg/m3
		VLE	375 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique

:

Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle :

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

	yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate Porter des gants
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Incolore à jaune.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	10
Point/intervalle d'ébullition :	82 °C
Point d'éclair :	12 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	15 %
limite inférieure :	0.6 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.962 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	225 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	221 g/l
------------------------------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO₂

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	>5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	1000 mg/l
		EC50 daphnie	1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515

IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 : Mortel par inhalation.
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
 VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
 COV = composés organiques volatils
 PBT = persistant bioaccumulatif toxique
 vPvB = très persistant très bioaccumulatif

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

Nom du produit :	AMBERCLENS	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000360_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000360_20150515



Hélioparc 68 – Bâtiment Hesperos
Rue Marie Louise
68850 STAFFELFELDEN

Tél : 03 89 50 30 30 - Fax : 03 89 50 70 99

www.nickerson-france.com – infos@nickerson-france.com